



Expertise Comptable - Audit
Evaluation - Direction Financière - RSE

Rapport de Mission

2024 – 2025

Document réalisé par le référent de mission
Période de vérification du 20 décembre 2023 au 31 décembre 2025



Table des matières

Edito	4
01 Le cabinet AJC.....	5
Présentation.....	6
Activités	7
Equipe	8
02 Notre mission	10
Le chemin vers notre mission.....	11
Pilotage de la mission	14
Mission statutaire	15
03 Objectifs et résultats	18
Objectif Statutaire 1 – Participer à l'intérêt général	19
Objectif 1.1 – Système de management de la qualité performant	19
Objectif 1.2 – Soutenir la montée en compétences de nos experts	20
Objectif 1.3 – Contribuer à la mise en œuvre d'initiatives à impact.....	20
Conclusion OSE 1	21
Avis du référent de mission	21
Objectif Statutaire 2 – Contribuer à une vie professionnelle épanouissant	22
Objectif 2.1 – Mesurer régulièrement la qualité de vie au travail.....	22
Conclusion OSE 2.....	23
Avis du référent de mission	23
Objectif Statutaire 3 – Accompagner et influencer notre écosystème dans la mutation des modèles économiques	24
Objectif 3.1 – Initier un développement économique durable	24
Objectif 3.2 – Contribuer à limiter notre impact environnemental.....	25
Objectif 3.3 – Favoriser la contribution sociétale	26
Conclusion OSE 3	27
Avis du référent de mission	27
04 Projections 2026	29

EDITO

Notre métier, c'est la confiance.

Depuis toujours, nous aidons les dirigeants à décider, à avancer. Mais avec le temps, une autre réalité s'est imposée à nous : les chiffres ne parlent jamais seulement d'économie. Ils parlent d'emplois, de territoires, de ressources, de futur. Ils parlent de l'empreinte que nous laissons.

Être devenu société à mission n'a pas été un changement de cap, mais un acte de cohérence. Nous avons simplement choisi de nommer ce que nous vivions déjà : notre métier ne consiste pas seulement à produire une information fiable, mais à contribuer à des décisions plus éclairées, plus responsables, plus durables. Relier performance et impact, court terme et temps long, performance financière et enjeux du vivant — c'est là que nous voulons être utiles.

Cette conviction se traduit dans nos choix quotidiens : l'exigence de qualité, la formation continue de nos équipes, le développement de notre expertise RSE et notre rôle d'Organisme Tiers Indépendant. Elle se traduit aussi dans la manière dont nous faisons vivre le cabinet : attention portée à l'humain, aux conditions de travail, à la place de chacun. Et dans notre engagement, à notre échelle, pour un territoire et un écosystème plus responsable.

Dans la continuité de cette trajectoire, le cabinet s'inscrit dans une nouvelle étape de son développement avec son intégration au sein du groupe Numans, afin de renforcer ses capacités d'accompagnement face aux transformations du métier, notamment la réforme de la facturation électronique, tout en restant fidèle à sa mission.

Dans cette dynamique, Vincent Pavlovsky, associé engagé dans la démarche de société à mission, dont l'engagement a contribué à structurer et porter cette mission, a fait le choix de se retirer progressivement de ses fonctions pour des raisons de santé.

Ce rapport de mission ne raconte pas une réussite parfaite. Il raconte un engagement au quotidien. Être société à mission, pour AJC, c'est accepter cette exigence : se mesurer, se questionner, progresser, et chercher chaque jour l'alignement entre ce que nous faisons, ce que nous disons et l'impact que nous voulons avoir.

Car, au fond, nous ne sommes pas là uniquement pour compter, mais pour donner du sens à ce qui compte.

Magali PAVLOVSKY

Marie MALAVAL

Vincent PAVLOVSKY

The background features a light blue gradient. In the top left, there is a small teal quarter-circle and a white quarter-circle. In the bottom right, there is a large teal semi-circle and a smaller teal quarter-circle.

01 Le cabinet AJC

Présentation

Cabinet **créé en 2014**

Une quarantaine de collaborateurs

3 associés

- Vincent PAVLOVSKY
- Magali PAVLOVSKY
- Marie MALAVAL

Clients

Startups, EIP, PME et
Grandes Entreprises

5 métiers

Expertise comptable – Audit –
Evaluation – Direction financière – RSE

 **A J C**

Expertise Comptable - Audit
Evaluation - Direction Financière - RSE



BORDEAUX

Aujourd'hui, nous poursuivons notre développement autour d'une conviction partagée : la valeur de nos métiers ne se limite plus à la production d'une information comptable fiable, mais s'étend à l'accompagnement des entreprises vers un modèle plus durable.

Activités

AJC propose une offre complète adaptée à chaque projet d'entreprise.

Expertise -comptable

Etablir des données financières pour vous aider dans la prise de décision.

Evaluation de l'entreprise

Estimer la valeur de votre structure.

Direction financière externalisée

Une offre sur-mesure pour les entreprises en croissance ou en structuration.

Commissariat aux comptes

Le contrôle légal des comptes selon une approche par les risques.

Responsabilité Sociétale des Entreprises - Conseil

Accompagnement pour réduire notre empreinte environnementale et améliorer notre impact social.

Entreprise à mission

Mission de vérification en tant qu'Organisme Tiers Indépendant.

Équipe

Trois associés experts-comptables et commissaires aux comptes



Magali
PAVLOVSKY



Marie
MALAVAL



Vincent
PAVLOVSKY



Clément DUBOT – Référent de mission

Diplômé d'un Master en management RSE et gestion durable, Clément a rejoint le cabinet AJC fin 2022. Il a d'abord évolué au sein du cabinet dans le cadre d'une alternance de deux ans, avant d'être recruté en 2024 en tant qu'assistant RSE à temps plein.

Dans ce cadre, Clément intervient auprès des sociétés à mission en tant qu'auditeur, AJC étant accrédité en qualité d'Organisme Tiers Indépendant. Il assure également le rôle de référent de mission pour AJC en tant que société à mission, en contribuant au suivi des objectifs statutaires, des indicateurs associés et à la structuration de la démarche.



EQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE



De multiples compétences à votre service

- Expert-comptable, commissaire aux comptes
- Expert-comptable stagiaire, Expert-comptable mémorialiste
- Managers, chefs de mission, assistants, stagiaires
- Analyst financier
- Data analyst
- Chargée de communication
- Chargé de missions RSE



02 Notre Mission

Le chemin vers notre mission



2021

AJC participe à la
CEC – LE SURSAUT

Septembre 2021

Décision de devenir
Société à Mission en
CODIR



Novembre 2021

Fresque du climat auprès
de nos clients et de nos
collaborateurs



Juillet 2022

Embarquement
de l'équipe AJC –
Réflexion sur nos
valeurs, Raison
d'Etre et objectifs
statutaires

Mai 2023

1ère réunion de notre
comité de mission pour
valider, évaluer et ajuster
le projet de mission

Fin 2022

Formulation du
projet de mission



Décembre 2023

Journée cabinet
pour challenger la
mission avec les
collaborateurs



Fin décembre 2023

AGE et Modification de
nos statuts pour intégrer le
statut de Société à Mission

La démarche de société à mission d'AJC trouve son origine en 2021, lors de la participation du cabinet à la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC).

Cet évènement a marqué un point de bascule dans la réflexion stratégique du cabinet.

Jusqu'alors, les enjeux environnementaux et sociétaux étaient perçus comme des perspectives à moyen ou long terme. La CEC a mis en évidence leur caractère immédiat, ainsi que la responsabilité des acteurs économiques, et notamment des professionnels du chiffre, dans la transformation des modèles d'affaires et la préservation du vivant.

À la suite de cette expérience, AJC a engagé une réflexion collective visant à intégrer ces constats dans sa stratégie et dans la nature même de ses missions.

Une feuille de route interne a été élaborée, fixant deux priorités : faire évoluer les pratiques internes pour les aligner avec les principes de durabilité, et accompagner les clients dans la prise en compte des enjeux extra-financiers dans leurs décisions stratégiques.

Cette feuille de route a constitué la base de la transformation du cabinet, en définissant un cadre clair pour orienter les actions et inscrire la démarche dans le temps.

Les équipes ont été associées dès l'origine à ce travail. Des ateliers et temps d'échanges ont permis de recueillir la perception des collaborateurs sur le rôle du cabinet et leur vision de son évolution.

Au cours de ce travail, **quatre valeurs déjà présentes dans le fonctionnement du cabinet se sont naturellement imposées comme des repères structurants :**

4 valeurs fortes

BIENVEILLANCE

pour cultiver des relations humaines durables et un environnement de travail épanouissant.

AUDACE

pour oser transformer les pratiques et proposer des solutions innovantes.

CONFIANCE

pour bâtir des partenariats solides et transparents avec les clients et les équipes.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

pour ancrer l'action du cabinet dans la vitalité économique et sociale de son territoire.

Elles traduisent la manière dont AJC exerce son activité et interagit avec son écosystème au quotidien.

À partir de ce socle, une réflexion a été engagée sur la formulation d'une raison d'être, traduisant le futur désirable du cabinet et véritable boussole de la démarche engagée.

Ce travail s'est poursuivi avec la définition d'objectifs statutaires en co-construction avec un comité de mission que nous avons mis en place nous permettant d'avoir un regard critique sur ceux-ci avant d'adopter cette qualité, concrétisant les engagements retenus et assurant leur suivi dans le temps.

Cette démarche collective a trouvé son aboutissement en décembre 2023 avec

l'adoption officielle du statut de société à mission, celle-ci exprime la volonté du cabinet d'inscrire durablement sa mission au cœur de son activité.

Dans le prolongement de la loi PACTE de 2019, AJC a également obtenu l'accréditation en tant qu'Organisme Tiers Indépendant (OTI), l'autorisant à réaliser les vérifications de sociétés à mission.

Le cabinet réunit ainsi deux dimensions complémentaires : **celle d'un acteur engagé dans la transition, et celle d'un tiers garant de la fiabilité des démarches menées par les organisations.**

2023

AJC
Accrédité Organisme
Tiers Indépendant



Pilotage de la mission

Lors de la phase de formalisation de la mission, AJC avait choisi de constituer un comité de mission, bien que ce dispositif ne soit pas obligatoire au regard de la taille du cabinet.

Composé de volontaires, **ce comité a joué un rôle déterminant dans la construction de la raison d'être et la définition des objectifs statutaires**. Il a accompagné le cabinet tout au long du processus, en apportant un regard critique et constructif sur la cohérence de la démarche et la portée des engagements pris.

Au cours de la première année suivant l'adoption du statut de société à mission, plusieurs membres du comité ont vu évoluer leur parcours professionnel, et n'ont pas pu poursuivre leur engagement au sein du comité de mission d'AJC.

Compte tenu de ce contexte, et du caractère volontaire de cette implication, **AJC a décidé de faire évoluer sa gouvernance de mission et a désigné un référent de mission**.

Ce référent, en lien direct avec la direction et les équipes, est désormais chargé du suivi des indicateurs liés aux objectifs opérationnels, de la coordination des actions internes de la rédaction du rapport annuel de mission.

Composition du comité de mission

Le comité était composé de trois membres externes et un membre interne, choisis pour la complémentarité de leurs profils et leur expérience en lien avec les thématiques de la mission :



Christelle Chaplais – Ancienne salariée de Deloitte, enseignante-chercheuse à l'ESC Clermont-Ferrand, titulaire d'une thèse en Audit et déontologie.

Son intérêt pour le modèle de la société à mission s'inscrit dans la continuité de ses travaux de recherche sur la responsabilité et la gouvernance des organisations.



Sophie Francon – Coach et facilitatrice en transition, spécialisée dans l'accompagnement des entreprises vers des modèles plus durables et dans la mise en mouvement collective.

Coach CEC du cabinet AJC, elle a participé à la construction de la feuille de route issue de la Convention des Entreprises pour le Climat



Christian Bélie – Expert-comptable chez In Extenso à Lyon, en charge des sujets liés à la qualité et à l'éthique au sein du groupe

Son implication s'appuyait sur son intérêt pour la place de la RSE dans les métiers du chiffre et les dispositifs de contrôle.



Dorothée Roumier – Collaboratrice du cabinet AJC

Mission statutaire

Notre raison d'être

En tant qu'Experts-Comptable et Commissaires aux Comptes, nous impulsions avec nos parties prenantes un changement de modèle pour aider nos clients à exister durablement dans un monde contraint, en contribuant au bien être environnemental et social.

Cette raison d'être constitue désormais la boussole stratégique du cabinet.

Elle exprime la conviction qu'un cabinet d'expertise comptable et d'audit ne se limite pas à produire de l'information financière fiable, mais qu'il a aussi un rôle à jouer dans la transformation des modèles économiques, en intégrant les dimensions sociales, environnementales et territoriales à la performance globale.

Objectifs statutaires

• Objectif statutaire 1

Participer à l'intérêt général en s'assurant de la qualité et de la pertinence des informations financières et extra-financières.

Cet engagement reprend le rôle fondamental du cabinet : garantir la fiabilité et la qualité de l'information produite.

AJC veille à ce que les données financières et extra-financières soient exactes, compréhensibles et utiles à la prise de décision.

Cette exigence s'inscrit dans une logique de responsabilité vis-à-vis des entreprises accompagnées, mais aussi plus largement de l'écosystème économique, en contribuant à une meilleure transparence et à une lecture plus juste de la performance.



- **Objectif statutaire 2**

”**Contribuer à une vie professionnelle épanouissante dans la bienveillance au sein du cabinet pour exister en tant qu’humain.**

Le cabinet accorde une attention particulière à la place de l’humain et au bien-être au travail.

Cet objectif vise à maintenir un cadre de travail agréable, favorable à l’échange, et à la l’évolution professionnelle.

- **Objectif statutaire 3**

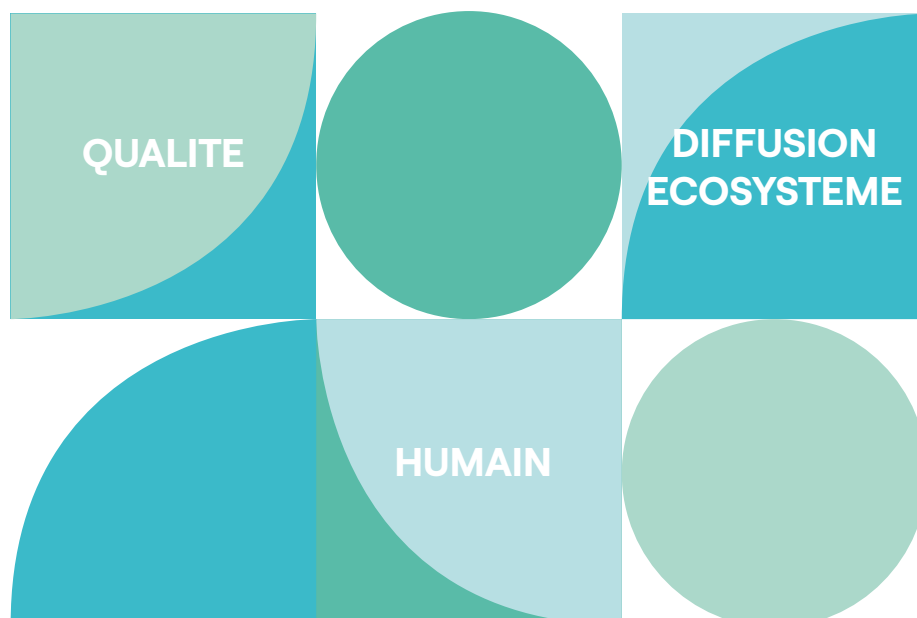
”**Accompagner et influencer notre écosystème dans la mutation des modèles économiques pour prendre soin du vivant et impacter positivement la vie de notre territoire sur le plan social, environnemental et économique.**

AJC souhaite contribuer activement à la transformation des entreprises. Le cabinet mobilise ses compétences pour intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses accompagnements et dans sa propre organisation.

L’objectif est de participer, à son échelle, à la construction de modèles plus durables, tout en maintenant un ancrage fort dans le tissu économique local.



Les 3 piliers de notre mission statutaire



The background features abstract geometric shapes in various shades of teal and light blue. In the top left, there is a small teal quarter-circle and a white quarter-circle. A large teal shape curves across the bottom left, while a teal semi-circle is on the right. The text is positioned in the lower-left area.

03 Objectifs et Résultats

a. Objectif Statuaire 1

Participer à l'intérêt général en s'assurant de la qualité et de la pertinence des informations financières et extra-financières.

Objectif opérationnel	Indicateur	Résultats 2024	Résultats 2025
1.1 – Entretenir un système de management de la qualité efficace et robuste	Résultats des contrôles qualité internes/externes	Aucune remise en cause de la qualité	Aucune remise en cause de la qualité
1.2 – Soutenir la montée en compétences de nos experts métiers	Heures de formation / Nb de collaborateurs	26 H par CDI	35H par CDI
	Nombre de stagiaires en DEC	3 stagiaires DEC	3 stagiaires DEC
1.3 – Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de business modèle durable	Création BU RSE / OTI, développement de missions d'impact	Qualitatif	Qualitatif

1. Objectif 1.1 – Entretenir un système de management de la qualité performant

Indicateur : Résultats des contrôles qualité internes et externes

Résultats 2024 : Aucune remise en cause de la qualité (COFRAC, Aucune plainte EC et CAC)

Résultats 2025 : Aucune remise en cause de la qualité (COFRAC, H2A, Aucune plainte EC et CAC)

Pourquoi cet indicateur :

Les contrôles qualité internes et externes permettent de mesurer la conformité et l'efficacité du système de management de la qualité d'AJC. Ils garantissent la fiabilité des missions réalisées et assurent la cohérence des pratiques professionnelles au regard des normes applicables.

AJC s'appuie sur un dispositif de management de la qualité structuré, combinant formation continue, contrôles internes et regards externes indépendants.

Les principaux moyens déployés :

- Réalisation d'audits internes annuels visant à évaluer la conformité et la qualité des dossiers et à identifier les axes d'amélioration ;
- Restitution aux équipes des conclusions des audits internes et externes (COFRAC, Ordre des Experts-Comptables, H2A) afin d'harmoniser les méthodes de travail et de sensibiliser les équipes à la qualité ;

Trajectoire 2026 :

Indicateur : Maintien de la qualité et mise en place d'un contrôle qualité interne en EC

2. Objectif 1.2 – Soutenir la montée en compétences de nos experts

Indicateur 1 : Nombre d'heures de formation / Nombre de collaborateurs

Résultats 2024 : 26H par CDI

Résultats 2025 : 35H par CDI

Indicateur 2 : Nombre de stagiaires en DEC

Résultats 2024 : 3 stagiaires DEC

Résultats 2025 : 3 stagiaires DEC

Pourquoi ces indicateurs :

La formation continue et l'accueil de stagiaires en DEC sont essentiels pour garantir la montée en compétences des équipes, fidéliser les équipes et maintenir un haut niveau d'expertise au sein du cabinet.

Les principaux moyens déployés :

- Organisation de réunions mensuelles (« What's up ») sur les actualités réglementaires présentées par les collaborateurs afin de développer leur aisance à la prise de parole en public et de rester au fait des nouveautés de la profession ;
- Déploiement de parcours de formation adaptés aux besoins exprimés par les collaborateurs, ciblés par métiers ;
- Accompagnement des collaborateurs engagés dans la préparation du Diplôme d'Expertise Comptable (DEC), dans une logique de faire évoluer nos équipes en interne

Trajectoire 2026 :

Indicateur 1 : > 30H
par CDI

Indicateur 2 : Fidéliser
les diplômés DEC

3. Objectif 1.3 – Contribuer à la mise en œuvre d'initiatives à impact

Indicateur : Création BU RSE / OTI, développement de missions d'impact

Résultats 2024 : Qualitatif

Résultats 2025 : Qualitatif

Pourquoi cet indicateur :

Cet indicateur illustre la volonté d'AJC d'être un acteur engagé dans la transformation responsable, en développant des offres à impact.

Depuis trois ans, le cabinet AJC a engagé la structuration d'un pôle dédié à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), regroupant les missions de vérification des sociétés à mission pour lesquelles le cabinet est accrédité en tant qu'Organisme Tiers Indépendant, ainsi que le suivi de sa propre mission en tant que société à mission.

Trajectoire :

Indicateur :
Développement
de la BU au travers
d'offres conseil/
accompagnement

Les principaux moyens déployés :

- Développement d'un pôle RSE dédié, intégrant les missions de vérification SAM et le pilotage de la mission du cabinet
- Accréditation du cabinet en tant qu'Organisme Tiers Indépendant (OTI) par le COFRAC
- Structuration progressive de l'équipe, avec le recrutement d'un alternant dès la création du pôle, transformé en CDI fin 2024
- Montée en compétences des équipes, avec l'inscription d'une collaboratrice à une formation spécialisée en RSE en 2025
- 485h de formation aux enjeux RSE sur 2 ans pour les associés, dont le « Visa durabilité » (90h de formation / associés)



À terme, ce pôle a vocation à **fonctionner en synergie avec le pôle comptable**, dans une logique de convergence entre information financière et extra-financière.

4. Conclusion OSE 1

En s'appuyant sur des dispositifs de contrôle et de formation structurés, le cabinet AJC poursuit l'inscription de la qualité et de la déontologie au cœur de ses pratiques professionnelles. Les actions menées contribuent à assurer la fiabilité des informations financières produites et auditées.

Le développement du pôle RSE et des missions associées traduit une extension progressive de ces exigences aux informations extra-financières.

La trajectoire engagée, notamment avec la mise en place d'un contrôle qualité interne en expertise comptable, appelle désormais une phase de consolidation afin d'en renforcer la lisibilité et la structuration dans le temps.



Avis du référent de mission

AJC démontre un engagement solide dans la garantie de la qualité et de la fiabilité des informations financières produites et auditées. Le développement du pôle RSE et l'accréditation en tant qu'Organisme Tiers Indépendant renforcent la capacité du cabinet à élargir cette exigence à l'information extra-financière. De plus, la dynamique de formation continue

b. Objectif Statuaire 2

Contribuer à une vie professionnelle épanouissante dans la bienveillance au sein du cabinet pour exister en tant qu'humain.

Objectif opérationnel	Indicateur	Résultats 2024	Résultats 2025
2.1 – Mesurer régulièrement la qualité de vie au travail	Résultats QVT Taux de satisfaction des collaborateurs	92,5 %	92,5 %

1. i. Objectif 2.1 – Mesurer régulièrement la qualité de vie au travail

Indicateur : Résultats QVT

Résultats 2024 : 92,5 % de satisfaction

Résultats 2025 : 92,5 % de satisfaction

Pourquoi cet indicateur :

La mesure régulière de la qualité de vie au travail (QVT) permet de suivre la satisfaction, la motivation et le bien-être des équipes. Il s'agit d'un levier central pour la fidélisation et l'épanouissement professionnel.

Les principaux moyens déployés :

- Mise en place, en décembre 2023, d'un questionnaire interne de Qualité de Vie au Travail (QVT), élaboré à partir des six domaines d'action de l'ANACT et transmis aux collaborateurs tous les semestres ;
- Analyse des résultats du questionnaire QVT afin d'identifier des axes d'amélioration concrets, ayant notamment conduit à un investissement immobilier permettant de doubler la superficie des bureaux ;
- Déploiement d'actions de communication et de sensibilisation sur des sujets de santé et de bien-être :
 - Opération « Mois sans tabac avec une intervention de la médecine du travail pour renforcer la prévention et accompagner les collaborateurs
 - Organisation de tournoi sportif et de marches pour lutter contre la sédentarité

Trajectoire 2026 :

Indicateur : > 90% de satisfaction

LES 6 THÉMATIQUES DE NOTRE QUESTIONNAIRE QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL



2. Conclusion OSE 2

Le cabinet AJC a engagé des actions visant à mieux prendre en compte la qualité de vie au travail de ses collaborateurs, notamment par la mise en place d'un questionnaire QVT. Cet outil permet de suivre le bien-être au travail des équipes et d'identifier des axes d'amélioration.

Les résultats obtenus ont donné lieu à des actions concrètes, en particulier sur l'amélioration des espaces de travail et le déploiement d'actions de sensibilisation en matière de santé.



Avis du référent de mission

AJC a mis en place une démarche en faveur de la qualité de vie au travail, reposant sur un outil de mesure régulier et adapté aux spécificités du cabinet. Les résultats observés traduisent un niveau de satisfaction globalement élevé et une attention portée au bien-être des collaborateurs.

Les actions déployées à la suite des retours, telles que l'amélioration des espaces de travail et les campagnes de sensibilisation à la santé, témoignent d'une capacité à transformer la mesure en actions concrètes.

Les résultats de cet objectif sont très satisfaisants mais la mise en place d'un plan d'actions structuré et suivi dans le temps permettra de le perfectionner.

c. Objectif Statuaire 3

Accompagner et influencer notre écosystème dans la mutation des modèles économiques pour prendre soin du vivant et impacter positivement la vie de notre territoire sur le plan social, environnemental et économique.

Objectif opérationnel	Indicateur	Résultats 2024	Résultats 2025
3.1 – Initier un développement économique durable	Nombre d'évènements organisés par AJC ou participation active d'AJC	7	3
	Sensibilisations faites à nos collaborateurs (actions, communications, formations, ...) sur les enjeux sociaux, environnementaux et/ou économiques	6	6
3.2 – Contribuer à limiter notre impact environnemental	% du CA dédié à l'environnement	0,2%	0,2%
	Km parcourus à vélo par les collaborateurs	-	+40 000km
	Frais kilométriques / CA	-	4€ pour 1000€ de CA
3.3 – Mise à disposition des compétences des collaborateurs dans l'intérêt général	Nombre d'heures réalisées en mécénat de compétence	12 H	27 H
	Nombre d'alternants (nombre de postes)	9	7

1. Objectif 3.1 – Initier un développement économique durable

Indicateur : Nombre d'organisations / de participations actives à des événements à impact

Résultats 2024 : 7 interventions

Résultats 2025 : 3 interventions

Indicateur 2 : Sensibilisations faite à nos collaborateurs (actions, communications, formations, ...) sur les enjeux sociaux, environnementaux et/ou économiques

Résultats 2024 : 6 sensibilisations

Résultats 2025 : 6 sensibilisations

Pourquoi cet indicateur :

La participation d'AJC à des événements, conférences ou espaces d'échanges liés à la transformation économique durable constitue un levier essentiel pour remplir sa mission d'influence et de partage au sein de son écosystème. Ces interventions permettent de diffuser des pratiques responsables, de renforcer la compréhension des enjeux extra-financiers et de favoriser l'évolution de modèles économiques durables.

Trajectoire 2026 :

Indicateur 1 : 5

Participation active ou organisations

Indicateur 2 : 6 sensibilisations

Les principaux moyens déployés :

- Interventions et témoignages lors d'évènement externes :
 - podcast organisé par la CRCC, «RSE : Donner du Sens à la Profession avec Magali Pavlovsky»
 - Parcours CEC 2025 (sessions 4)
 - Salon Résolution de La Rochelle, «Qu'est ce que la société à mission ?»
- Sensibilisation de l'écosystème du cabinet, notamment dans l'embarquement de plusieurs clients dans le parcours CEC
- Organisation de journées cabinet, abordant des enjeux sociaux et environnementaux :
 - films documentaires (Bigger Than Us, L'Océan vu du cœur)
 - Fresque Océane



2. Objectif 3.2 – Contribuer à limiter notre impact environnemental

Indicateur 1 : % du CA d'AJC dédié à l'environnement

Résultats 2024 : 0,2% du CA / Engagement pour 6480 €

Résultats 2025 : 0,2% du CA / Engagement pour 6480 €

Indicateur 2 : Nombre de kilomètres parcourus à vélo par les collaborateurs

Résultats 2025 : + 40 000 km parcourus depuis le début de notre partenariat avec Tandem fin 2021

Indicateur 3 : Frais kilométriques / CA

Résultats 2025 : 4€ pour 1000€ de CA

Pourquoi ces indicateurs :

Ces trois indicateurs mesurent l'engagement du cabinet en faveur de l'environnement, notamment le budget qui lui est consacré, les mobilités douces et la rationalisation des déplacements professionnels.

AJC agit pour réduire son impact environnemental en combinant des engagements en faveur du vivant et des actions visant à faire évoluer les pratiques de mobilité des collaborateurs.

Trajectoire 2026 :

Indicateur 1 : $\geq 0,2\%$ du CA

Indicateur 2 : 10 000 km par an

Indicateur 3 : $\leq 4\%$ pour 1000€ de CA

Les principaux moyens déployés :

- Partenariat avec l'entreprise Tandem
 - prise en charge de 70 % des frais de location de vélo par le cabinet
 - 11 collaborateurs en CDI équipés
 - plus de 40 000 km parcourus depuis 2021, soit une économie estimée à 8,3 tonnes de CO2.
- Encourager le covoiturage pour réduire les frais kilométriques

Témoignage Vidéos

- Témoignage de notre client Tandem [cliquez ici](#)
- Magali Pavlovsky nous parle du partenariat avec Tandem [cliquez ici](#)



3. Objectif 3.3 – Favoriser la contribution sociétale

Indicateur 1 : Heures réalisées en mécénat de compétences

Résultats 2024 : 12 heures

Résultats 2025 : 27 heures

Indicateur 2 : Nombre d'alternants

Résultats 2024 : 9 alternants

Résultats 2025 : 7 alternants

Pourquoi ces indicateurs :

Les actions de mécénat de compétences et l'intégration d'alternants reflètent la volonté d'AJC de transmettre, d'inclure et de contribuer à la formation des jeunes générations.

AJC mobilise l'expertise de ses collaborateurs à travers des actions de mécénat de compétences, au service d'organisations d'intérêt général.

Les principaux moyens déployés :

- Tenue comptable en mécénat de compétences pour :
 - la Fondation Bergonié, acteur majeur de la recherche et de la lutte contre le cancer,
 - Court'adgio, une association locale de musique
- Recrutement régulier d'alternants

Par ailleurs, la diminution du nombre d'alternants entre 2024 et 2025 s'explique par la transformation en CDI de deux postes, illustrant l'efficacité du dispositif d'insertion mis en place.

Trajectoire 2026 :

Indicateur 1 : maintien

à 27 heures ou à deux entreprises accompagnées en mécénat de compétence

Indicateur 2 : 7 alternants (poste)

2. Conclusion OSE 3

À travers ses interventions externes et les échanges menés auprès de ses clients sur les enjeux RSE, le cabinet AJC contribue à faire évoluer les pratiques au sein de son écosystème. Ces initiatives traduisent son implication dans la diffusion des enjeux liés à la transformation des modèles économiques.

Par ailleurs, les engagements pris en matière de mobilité douce et de soutien à des projets de reforestation, ainsi que les actions de mécénat de compétences et l'accompagnement d'alternants, témoignent d'une volonté d'agir concrètement sur l'empreinte environnementale du cabinet et sur sa contribution au territoire.



Avis du référent de mission

Les initiatives menées traduisent une volonté concrète d'agir à l'échelle du cabinet et de son territoire.

Les indicateurs suivis permettent d'apporter une première lecture de ces engagements, même si certains restent encore perfectibles ou nécessitent un suivi sur plusieurs périodes afin de permettre une analyse plus robuste, notamment pour l'indicateur relatif aux frais kilométriques rapportés au chiffre d'affaires.

Les actions déployées apparaissent en cohérence avec l'objectif fixé par le cabinet mais une mesure qualitative sur l'impact de ces dernières constituerait toutefois un levier supplémentaire pour renforcer la portée de cet objectif.



04 Projection 2026



L'année 2026 marquera une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la mission d'AJC.

Après une première phase centrée sur la structuration des indicateurs, l'expérimentation de nouvelles pratiques et la consolidation des engagements internes, l'enjeu des prochaines années sera d'approfondir, de stabiliser et de documenter davantage les actions entreprises.

Cette période doit permettre de renforcer l'impact du cabinet, tant auprès de ses collaborateurs que de son écosystème.

L'intégration récente d'AJC au sein du groupe Numans ouvre également une réflexion plus large sur la place de la mission dans un cadre collectif. **À ce stade, le groupe s'interroge sur l'opportunité d'évoluer vers le statut de société à mission à moyen terme.**



Expertise Comptable – Audit
Evaluation – Direction Financière – RSE

05 47 29 74 65
contact@ajc-bordeaux.com

www.ajc-bordeaux.com



V7-07/05/2026

**AVIS DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT RELATIF,
A LA VERIFICATION DE L'EXECUTION DES OBJECTIFS
SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

Référence : AJC – 05/2026 – V1



AJC EXPERTISE COMPTABLE

48 bis rue Jean de la Fontaine
33200 BORDEAUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES

68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 – Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com – cf-audit@groupepcf.com

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 750 000 EUROS
R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182

COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC GRANDE AQUITAINE



AJC EXPERTISE COMPTABLE
48 bis rue Jean de la Fontaine
33200 BORDEAUX

**AVIS DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT RELATIF A LA VERIFICATION DE
L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

Référence: AJC – 05/2026 – V1

Période allant du 29 décembre 2023 au 31 décembre 2025

Aux associés,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») de votre société (ci-après « entité »), accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Validation/Vérification n°3-2120 portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du référent de mission et relatives à la période allant du 29 décembre 2023 au 31 décembre 2025.

I. Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie «Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société;
- le suivi de l'exécution de la mission par le référent de mission;
- les conclusions favorables du référent de mission sur la pertinence des objectifs;
- la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs.

Par conséquent,

- la société AJC respecte chacune des conditions de l'article L 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission.
- la société AJC respecte les objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnés pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

«Référence : AJC – 05/2026 – V1»

Suite de l'avis de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

II. Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous avons constaté que la direction est très impliquée dans le déploiement opérationnel de la mission.
- Nous avons constaté l'implication et la disponibilité des personnes ainsi que leur maîtrise des sujets sur lesquels elles ont été interrogées.
- Les années 2024, 2025 ont permis la construction des objectifs opérationnels et le choix des actions et des indicateurs associés sans que des cibles et des trajectoires aient encore été clairement définies.
- La société a identifié des indicateurs pour la déclinaison opérationnelle de ses objectifs statutaires. Certains relèvent davantage d'une démarche RSE périphérique au cœur de métier de l'entité.
- AJC s'est déclarée société à mission le 29 décembre 2023. Conformément aux dispositions de l'article R.210-21 du Code de commerce, la première vérification aurait dû intervenir au plus tard le 29 décembre 2025. Ce décalage se justifie par l'alignement de la période de vérification avec la clôture de l'exercice comptable au 31 décembre 2025.

III. Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du référent de mission.

IV. Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

«Référence : AJC – 05/2026 – V1»

Suite de l'avis de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

V. Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

VI. Responsabilité de l'organisme tiers indépendant désigné

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

VII. Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21, A.210-1 et A.210-2 du code de commerce, à la norme NF EN ISO/IEC 17029 et à notre programme de vérification (CFAUDIT-4.001-V6).

«Référence : AJC – 05/2026 – V1»

Suite de l'avis de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

VIII. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

IX. Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre janvier et mai 2026.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux (la direction, le référent de mission, 4 salariés, 1 client).

X. Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

«Référence : AJC – 05/2026 – V1»

Suite de l'avis de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - o les informations disponibles dans l'entité (par exemple, rapports d'organisme de tutelle, suivi des formations, questionnaire satisfaction des collaborateurs, cerfa mécénat de compétence, conventions de stage d'expertise comptable) ;
 - o la feuille de route de société à mission et le dernier rapport du référent de mission établi depuis la dernière vérification.
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - o les informations collectées ;
 - o la raison d'être et
 - o les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du référent de mission;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du référent de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du référent de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans le rapport du référent de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;

«Référence : AJC – 05/2026 – V1»

Suite de l'avis de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

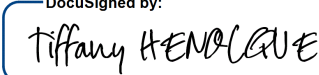
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site et au siège de l'entité ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du référent de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Bordeaux,
Le 5 juin 2026,

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Organisme Tiers Indépendant

DocuSigned by:

8D11B09D7C20443
Tiffany HENOCQUE
Associée